Intervention de sauvetage

Chères rameuses,

Le Comité souhaite attirer votre attention sur les frais potentiels liés à une intervention de sauvetage, à la suite d'un chavirage survenu en avril dernier au sein de notre club.

Lorsqu'une alerte est déclenchée via le 117, la centrale d'intervention évalue les risques en fonction des conditions actuelles, comme la température de l'eau ou la survenue d'autres incidents. Ensuite les sociétés de sauvetage locales sont mobilisées, et dans certains cas, la Rega peut également être sollicitée.

Il est important de noter que les sociétés de sauvetage interviennent à titre gratuit (les dons restent toutefois bienvenus). En revanche, les interventions de la Rega peuvent engendrer des frais importants pour les non-membres, pouvant dépasser les CHF 3'500.00, tandis qu'elles sont gratuites pour les membres.

Devenez donateur de la Rega et bénéficiez d'un accès rapide à une assistance professionnelle, disponible 24h/24 en Suisse et à l'étranger, en cas de détresse. La cotisation annuelle s'élève à CHF 40.- pour une personne seule, CHF 70.- pour une famille, et gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans, sous réserve de la transmission de leurs coordonnées.

Cette communication n'a pas pour but de promouvoir la Rega, mais simplement de vous sensibiliser aux coûts que pourrait engendrer une intervention de sauvetage.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, chères rameuses, nos cordiales salutations.

Votre Comité

La Tour-de-Peilz, le 4 décembre 2024/BM

Distribution à toutes les rameuses par voie électronique